



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le **20 juin 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 19, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoint au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, ROUAIX, LE GRAND, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON, BLIN
MM. SEBBAH, CLERMONT, VERDYS, BRUN, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. AUGIER donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M. MEZURE donne pouvoir à M. PELLIGRI
Mme. AUDOUZE donne pouvoir à Mme DUGAST
M.HUA donne pouvoir à Mme LE GRAND
M. AOUN donne pouvoir à Mme LEVEL
M. CUIGNET donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M.SUCHET donne pouvoir à M. DIOT

Absent(s) :

Mme PIRES
M. SAZDOVITCH

Mme FELGERES a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024-40 : TARIFICATION DE L'ECOLE DES SPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-37 du conseil municipal du 6 juillet 2023 fixant en dernier lieu les tarifs de l'école des sports,

Considérant que cette structure, exclusivement dédiée aux enfants scolarisés dans les établissements élémentaires de la commune, offre des activités physiques et sportives adaptées à leur âge les lundis et jeudis soir,

Considérant qu'elle propose également des stages multisports pendant une semaine (matin et/ou après-midi) à chaque période de vacances scolaires accessibles à des enfants hors commune,

Vu l'avis favorable de la commission mixte petite enfance, scolaire-jeunesse- sport qui s'est réunie le 5 juin 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

REVALORISE pour l'année scolaire 2024-2025 les tarifs de l'école des sports ainsi qu'il suit :

Ecole des sports

Lieu	Jours d'activités et horaires	Participation annuelle pour 1 h 30
GYMNASE	Lundis ou jeudis de 16h30 à 18h15 (soit 1h15/jour)	66€

Stages multisports

Lieu	Jours d'activités et horaires	Tarif communal	Tarif hors commune
GYMNASE OU PARC VIELJEUX	5 jours de 9h à 12h et de 13h à 16h30	<u>Forfait ½ journée :</u> 34€/semaine <u>Forfait journée :</u> 68€/semaine	<u>Forfait ½ journées :</u> 41€/semaine <u>Forfait journée :</u> 82€/semaine

Le Maire,

Luc WATTELLE